



Association : « **J'peux pas, j'ai couture !** »

Mairie, Rue de la Caserne, 66690 Sorède

pucesdescouturieresjppjac@gmail.com

07.70.28.36.29

PUCES DES COUTURIÈRES ET LOISIRS CRÉATIFS

VIDE-DRESSING

Dimanche 27 septembre 2026

Vous avez sollicité un emplacement pour participer aux "Puces des couturières, des loisirs créatifs et Vide dressing, qui se dérouleront le **dimanche 27 septembre 2026** à la salle des fêtes de Sorède.

Afin de satisfaire votre demande, nous vous prions de bien vouloir nous retourner la demande suivante signée, après avoir pris connaissance du règlement intérieur situé en annexe et accompagnée des pièces suivantes :

Dossier d'inscription :

- **Puces des couturières et des loisirs créatifs intérieur dans la limite des places disponibles et extérieur**
 - 4€ par mètre linéaire en intérieur. (Table et chaise incluses).
 - 3€ par mètre en extérieur (sans table).
- **Vide dressing uniquement en extérieur**
 - 3€ par mètre en extérieur (sans table)

Pièces complémentaires :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Chèque de caution de 30€ (ne sera pas encaissé et rendu le jour J au moment du départ)

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Le règlement de l'emplacement et caution s'effectue au moment de l'inscription. Les chèques (à privilégier) sont à libeller à l'ordre de **JPPJAC**.

Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Mme Lorini, JPPJAC, 8 carrero del migjorn 66740 Villelongue dels monts

Ou à déposer : **Mairie de Sorède 66690 à l'intention de JPPJAC**

En cas de retour du dossier par mail, une pré-inscription sera effectuée, elle sera définitive dès réception du règlement et de la caution.

Votre réservation vous sera confirmée par mail, dès réception du dossier complet.

Le numéro de votre emplacement vous sera transmis à votre arrivée sur place.

En vous remerciant par avance de votre participation.

L'équipe de J'peux pas j'ai couture !



Association : « **J'peux pas, j'ai couture !** »

Mairie, Rue de la Caserne, 66690 Sorède

pucesdescouturieresjppjac@gmail.com

07.70.28.36.29

DEMANDE D'EMPLACEMENT

Cadre réservé à l'association

Puces des couturières

Vide-dressing

Mode paiement :

- Chèque n° :
- Virement n° :
- Espèces :

N° emplacement

Organisateur : "Association "J'peux pas j'ai couture !"

Attestation – inscription à la manifestation du dimanche 27 Septembre 2026 à Sorède

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Né(e) le Ville Département

Adresse

Code postal..... Ville.....

Téléphone Email

Titulaire de la pièce d'identité n° Délivrée le Par.....

Participera **aux Puces des couturières et Loisirs créatifs, dimanche 27 septembre 2026,**

Ci-joint un règlement de

- € pour un emplacement en extérieur de ml.
- € pour un emplacement en intérieur de ml. **COMPLET**

Un chèque de caution de 30€, qui ne sera pas encaissé et sera restitué à l'issue de la journée, si les horaires de présence 8h30 à 17h00, sont respectés. (Voir règlement)

Composition du stand :

- Créations : (couture, cartonnage, etc...)
- Matériaux : (Tissus, perles, laine, etc...)
- Service(s) : (Entretien des machines, etc....)



Association : « **J'peux pas, j'ai couture !** »

 Mairie, Rue de la Caserne, 66690 Sorède

 pucesdescouturieresjppjac@gmail.com

 07.70.28.36.29

Participera **au Vide dressing, dimanche 27 septembre 2026,**

Ci-joint un règlement de

- € pour un emplacement en extérieur de ml.

Un chèque de caution de 30€, qui ne sera pas encaissé et sera restitué à l'issue de la journée, si les horaires de présence 8h30 à 17h00, sont respectés. (Voir règlement)

Déclare sur l'honneur :

- De ne vendre que des objets personnels et usagés ou créés par mes soins (article L.310-2 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

À Le

Signature :





Association : « **J'peux pas, j'ai couture !** »

 Mairie, Rue de la Caserne, 66690 Sorède

 pucesdescouturieresjppjac@gmail.com

 07.70.28.36.29

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Puces des Couturières, des Loisirs Créatifs et Vide-Dressing Dimanche 27 septembre 2026

Article 1 – Organisation

L'association « J'peux pas, j'ai couture ! » organise les Puces des Couturières, des Loisirs Créatifs et le Vide-Dressing, qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026, de 8 h 00 à 17 h 00, à la Salle des Fêtes de Sorède (espaces intérieur et extérieur).

L'accueil des exposants s'effectuera à partir de 7 h 00.

Article 2 – Modalités de règlement

Les règlements effectués par chèque ne seront encaissés qu'à compter du jour de la manifestation. Ils sont à mettre à l'ordre Jppjac

Article 3 – Chèque de caution

Un chèque de caution de 30 € est exigé lors de l'inscription afin de garantir la présence des exposants pendant toute la durée de la manifestation, soit de 8 h 00 à 17 h 00.

Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de modifier exceptionnellement l'horaire de fermeture si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, le chèque de caution sera restitué.

En cas de départ anticipé sans l'autorisation des organisateurs, le chèque de caution sera conservé et encaissé.

Article 4 – Dossier d'inscription

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Le dossier devra obligatoirement comprendre :

- Le règlement de l'emplacement ;
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le chèque de caution de 30 €.

Article 5 – Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par les organisateurs en fonction des disponibilités et de la configuration des lieux.

Les renseignements fournis lors de l'inscription permettront d'affecter au mieux chaque exposant selon la nature des articles proposés.



Association : « **J'peux pas, j'ai couture !** »

Mairie, Rue de la Caserne, 66690 Sorède

pucesdescouturieresjppjac@gmail.com

07.70.28.36.29

Article 6 – Installation des exposants

À son arrivée, chaque **exposant** devra s'installer exclusivement sur l'emplacement qui lui aura été attribué.

Les différents univers de la manifestation feront l'objet d'une implantation spécifique.

Le vide-dressing est exclusivement réservé aux emplacements extérieurs. Aucun article de vide-dressing ne sera autorisé à l'intérieur de la salle. Les organisateurs pourront demander le retrait immédiat des articles ne respectant pas cette règle.

Article 7 – Modification des emplacements

Il est strictement interdit aux exposants de modifier eux-mêmes l'emplacement qui leur a été attribué.

Seuls les organisateurs sont habilités à procéder à une modification des emplacements, si les circonstances le rendent nécessaire.

Article 8 – Nature des articles proposés

Les articles exposés doivent être en adéquation avec le thème de la manifestation : couture, mercerie, loisirs créatifs et vide-dressing.

Tout objet sans rapport avec ces thèmes pourra être retiré de la vente à la demande des organisateurs.

En cas de refus de l'exposant, celui-ci pourra être exclu de la manifestation, sans remboursement des frais d'inscription ni restitution du chèque de caution.

Article 9 – Responsabilité

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol, de détérioration ou de tout autre dommage subi par les biens exposés.

Chaque exposant s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de sécurité et d'interdiction de vente de produits dangereux, d'armes, d'animaux vivants ou de tout objet prohibé.

L'association décline également toute responsabilité en cas d'accident corporel survenu au cours de la manifestation.

Article 10 – Absence ou retard

Les emplacements non occupés à 8 h 30, sans information préalable de l'exposant, seront considérés comme abandonnés et pourront être réattribués.

Les sommes versées resteront acquises à l'association à titre d'indemnité.

En cas d'empêchement, l'exposant devra prévenir les organisateurs au moins une semaine avant la manifestation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué.



Association : « *J'peux pas, j'ai couture !* »

 Mairie, Rue de la Caserne, 66690 Sorède

 pucesdescouturieresjppjac@gmail.com

 07.70.28.36.29

Article 11 – Fin de la manifestation

Les objets invendus devront impérativement être repris par leur propriétaire.

Aucun objet, déchet ou matériel ne devra être abandonné sur le site.

Tout contrevenant identifié pourra être tenu responsable des frais de remise en état et s'expose aux sanctions prévues par les autorités compétentes.

Article 12 – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation pour un cas de force majeure ou pour toute décision indépendante de la volonté de l'association organisatrice, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 13 – Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à l'intérieur de la salle des fêtes, à l'exception des chiens guides ou d'assistance accompagnant une personne en situation de handicap.

Article 14 – Acceptation du règlement

Toute inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Les exposants s'engagent également à respecter l'engagement sur l'honneur signé lors de leur inscription.

Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate de la manifestation, sans remboursement des sommes versées, ni restitution du chèque de caution.

Article 15 – Dégradations

Toute dégradation constatée sur le matériel prêté, les installations ou les locaux mis à disposition sera facturée à l'exposant responsable, conformément aux tarifs appliqués par les autorités ou les services gestionnaires des lieux.

Fait à Sorède le 23 juin 2026

Par et pour l'association « J'peux pas, j'ai couture ! »

La Présidente,
Orlane Lorini

